



JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 28/07/2021

CERTIFICAT
SI-2021-07-26-0003

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :



TOULOUSE INTERIM ELECTRICITE ET PLOMBERIE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 36.000 €
Siège social : 9 boulevard de la Gare
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 504 905 670

Aux termes d'une décision en date du 5 juillet 2021, la société YES 1 (RCS TOULOUSE 389 854 878), associé unique de la société TOULOUSE INTERIM ELECTRICITE ET PLOMBERIE, a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

Au vu de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret no 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société TOULOUSE INTERIM ELECTRICITE ET PLOMBERIE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

**Pour Avis.
Le Président**

